L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.
NOUVELLE-ORLEANS
DIMANCHE, 16 JUILLET 1893.

PETITES ANNONCES

MME JACOB, 188 Canal, Salon de coiffure et coupe de cheveux pour dames et enfants. 23 oct.—dim.

AVIS.—Le soussigné prévient le public que sa femme ayant quitté le domicile conjugal, il ne sera pas responsable des dettes qu'elle pourrait contracter.—BERTRAND RIBES. 16 juil—3f

CESSEZ de payer loyer.—Pour renseignements s'adresser à la Union Homestead Association, 3 1/2 rue Carondelet. Bureau ouvert tous les samedis soirs jusqu'à 9 heures. 20 juin—1 m

2 ou 3 shellings par jour à gagner en faisant un travail manuel de 3 heures chez soi. Ecrire Joly, 17 Quai Bourbon, Paris, France. 14mai—10f—Dim.

LES personnes voulant se défaire de monnaies anciennes, pain-bénit, chaînes, croix, etc., etc., et objets d'art, trouveront un acquéreur qui paiera le prix le plus élevé en s'adressant au N° 123 rue de Chartres. Lewis & Bernard. 2 juil—1f

A VENDRE.

BUVETTE de premier ordre, centralement située. S'adresser à A. Snaves. 136 Canal. 16juil—1f

A VENDRE à bon marché, pour cause de départ une belle propriété ayant 4 pièces, des chambres à coucher, toilette, cuisine, puits et citerne, 3 belles rangées de fruitiers en bon rapport, à un lot du dépôt. S'adresser à Mandin, Sidell, Lne. 14 juil—14 16

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE.

Arthur Petitvan vs. James Robinson.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 24,231.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Première Cour de la Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, aux écuries de Carl McMahol, No 321 rue Dryades, entre Clio et Calliope le MARDI, 25 juillet 1893, à midi de la propriété ci-après décrite, à savoir : Un cheval et un poney.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON
Constable.

14 juil—14 18 25

Louis Dumser vs Louis ou Levi Brown.

PREMIÈRE COUR DE CITÉ DE LA NOUVELLE-ORLÉANS.—No 24,303.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Première Cour de la Cité de la Nouvelle-Orléans, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, entre St-Charles et Carondelet, dans le premier district de cette ville, le MERCREDI, 19 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite ci-après, à savoir :

Un lot de meubles de maison.

Saisi dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée.

Conditions—Comptant sur les lieux.

WM. NELSON,
Constable.

7 juil—7 12 18

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété améliorée dans le Quatrième district, formant l'encoignure des rues Camp et Septième.

Dans l'îlet borné par les dites rues et les rues Huitième et Magazine.

H. Charles Fourton vs P. A. Schneider.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,587.—Division B.—Attendu que Philip Poché a obtenu de l'honorable J. Parés Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, un décret en la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde, entre St-Charles et l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 154, borné par les rues septième, Magazine, Camp et Magazine ; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, sur un plan dressé par John F. Cefey, ex-notaire soussigné, en date du 21 septembre 1891, et ils ont ensemble une superficie de 50 pieds de front sur la rue Septième sur une profondeur de cent-neuf pieds, cinq pouces et une ligne de face à la rue Camp, sur une profondeur de cent-neuf pieds neuf pouces entre lignes parallèles, et vingt-cinq pieds cinq pouces et une ligne de large dans le fond.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

14 juil—14 21 28—août 1 11 18

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 39,567—Division A.—Dans l'affaire de John R. Wilson demandant la monition.

A toutes les personnes qui intéressent les présentes, Avis—

Attendu que John H. Wilson a, le 14 me jour du mois d'avril 1893, acquis à une vente publique faite par William Nelson, constable de la Première Cour de l'île de la Nouvelle-Orléans, les droits de Mme Wm R. Rutland, créancier testamentaire, contre Mme Emma L. Thomas, No 22,640 du rôle de la Cour de la dite première Cour de Cité, la propriété ci-après décrite, savoir :

Le moulé indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Génois, Télémaque Canal et Gasquet, mesurant toute ensemble neuf pieds, sept pouces une ligne (319' 1") de façade rue Génois, sur cent trente huit pieds, huit pouces (138' 8") de profondeur et de profondeur de cent trente huit pieds, huit pouces une ligne (138' 8") de façade rue Canal et Gasquet, sujette à tous les droits réels inconnus à F. A. Rehan, en raison d'un transfert du dit lot, procès-verbal audit J. A. Behn, enregistré au bureau des transferts livre 109, page 276.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont ci-mentionnés ; vente à laquelle John H. Wilson en devint l'acquéreur au prix ci-pour la somme de mil vingt cinq dollars, ($1,025 00).

Et attendu que John H. Wilson s'est adressé à cette Cour pour une Monition, afin de purger conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'acte No 26 approuvé le 16 mars 1870, contre communément connu sous le nom de revisions des Statuts d'un caractère général.

Que l'on sache en conséquence que toutes les personnes qui prétendraient pouvoir faire valoir un droit ou une hypothèque quelconque relativement à la propriété ci-dessus décrite, par suite d'une irrégularité dans l'ordre de décrit ou du jugement de la cour en vertu duquel la vente ci-dessus a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations avec le montant de l'époque et le mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité existant dans le titre sont prévenues par la Cour de District de la paroisse d'Orléans, d'allguer, dans les trente jours qui suivent la date de la présente monition, à partir pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ne serait pas confirmée définitivement.

Donné à la Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1893.

Signé : N. H. RIGHTOR, Juge,
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en remplacement de Thos. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent ou empêché par congé.

Pour copie conforme :

JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.

11 juil—11 18 25—août—1 8 15

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Magiani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,587—Division B.—Attendu que Philip Poché a obtenu de l'honorable J. Parés Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, un décret en la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde, entre St-Charles et l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 154, borné par les rues septième, Magazine, Camp et Magazine ; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, sur un plan dressé par John F. Cefey, ex-notaire soussigné, en date du 21 septembre 1891, et ils ont ensemble une superficie de cent-neuf pieds, cinq pouces et une ligne de face à la rue Septième de cent-neuf pieds neuf pouces, la même profondeur sur la ligne de côté du lot 21 et vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de large dans le fond, le tout s'accordant au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 juil—14 21 28—août 1 11 18

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 39,567—Division A.—Dans l'affaire de John R. Wilson demandant la monition.

A toutes les personnes qui intéressent les présentes, Avis—

Attendu que John H. Wilson a, le 14me jour du mois d'avril 1893, acquis à une vente publique faite par William Nelson, constable de la Première Cour de l'île de la Nouvelle-Orléans, les droits de Mme Wm R. Rutland, créancier testamentaire, contre Mme Emma L. Thomas, No 22,640 du rôle de la Cour de la dite première Cour de Cité, la propriété ci-après décrite, savoir :

Le moulé indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Génois, Télémaque Canal et Gasquet, mesurant toute ensemble neuf pieds, sept pouces une ligne (319' 1") de façade rue Génois, sur cent trente huit pieds, huit pouces (138' 8") de profondeur et de profondeur de cent trente huit pieds, huit pouces une ligne (138' 8") de façade rue Canal et Gasquet, sujette à tous les droits réels inconnus à F. A. Rehan, en raison d'un transfert du dit lot, procès-verbal audit J. A. Behn, enregistré au bureau des transferts livre 109, page 276.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont ci-mentionnés ; vente à laquelle John H. Wilson en devint l'acquéreur au prix ci-pour la somme de mil vingt cinq dollars, ($1,025 00).

Et attendu que John H. Wilson s'est adressé à cette Cour pour une Monition, afin de purger conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'acte No 26 approuvé le 16 mars 1870, contre communément connu sous le nom de revisions des Statuts d'un caractère général.

Que l'on sache en conséquence que toutes les personnes qui prétendraient pouvoir faire valoir un droit ou une hypothèque quelconque relativement à la propriété ci-dessus décrite, par suite d'une irrégularité dans l'ordre de décrit ou du jugement de la cour en vertu duquel la vente ci-dessus a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations avec le montant de l'époque et le mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité existant dans le titre sont prévenues par la Cour de District de la paroisse d'Orléans, d'alléguer, dans les trente jours qui suivent la date de la présente monition à partir pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ne serait pas confirmée définitivement.

Donné à la Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1893.

Signé : N. H. RIGHTOR, Juge,
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en remplacement de Thos. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent ou empêché par congé.

Pour copie conforme :

JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.

11 juil—11 18 25—août—1 8 15

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Joseph Magiani.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 39,587—Division B.—Attendu que Philip Poché a obtenu de l'honorable J. Parés Childress, juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, un décret en la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde, entre St-Charles et l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 16 août 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Deux lots de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies et privilèges y appartenant, situés dans le Quatrième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet No 154, borné par les rues septième, Magazine, Camp et Magazine ; les dits lots sont désignés par les Nos 21 et 22, sur un plan dressé par John F. Cefey, ex-notaire soussigné, en date du 21 septembre 1891, et ils ont ensemble une superficie de cent-neuf pieds, cinq pouces et une ligne de face à la rue Septième de cent-neuf pieds neuf pouces, la même profondeur sur la ligne de côté du lot 21 et vingt-cinq pieds cinq pouces et deux lignes de large dans le fond, le tout s'accordant au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.

14 juil—14 21 28—août 1 11 18

MONITION.

ETAT DE LA LOUISIANE,

COUR CIVILE DE DISTRICT, paroisse d'Orléans, No 39,567—Division A.—Dans l'affaire de John R. Wilson demandant la monition.

A toutes les personnes qui intéressent les présentes, Avis—

Attendu que John H. Wilson a, le 14me jour du mois d'avril 1893, acquis à une vente publique faite par William Nelson, constable de la Première Cour de l'île de la Nouvelle-Orléans, les droits de Mme Wm R. Rutland, créancier testamentaire, contre Mme Emma L. Thomas, No 22,640 du rôle de la Cour de la dite première Cour de Cité, la propriété ci-après décrite, savoir :

Le moulé indivise d'une portion de terre située dans le Premier District de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Génois, Télémaque Canal et Gasquet, mesurant toute ensemble neuf pieds, sept pouces une ligne (319' 1") de façade rue Génois, sur cent trente huit pieds, huit pouces (138' 8") de profondeur et de profondeur de cent trente huit pieds, huit pouces une ligne (138' 8") de façade rue Canal et Gasquet, sujette à tous les droits réels inconnus à F. A. Rehan, en raison d'un transfert du dit lot, procès-verbal audit J. A. Behn, enregistré au bureau des transferts livre 109, page 276.

Ladite propriété fut vendue dans l'affaire dont le numéro et le titre sont ci-mentionnés ; vente à laquelle John H. Wilson en devint l'acquéreur au prix ci-pour la somme de mil vingt cinq dollars, (1,025 00).

Et attendu que John H. Wilson s'est adressé à cette Cour pour une Monition, afin de purger conformément aux Sections 2,370, 2,371, 2,372 et 2,373 de l'acte No 26 approuvé le 16 mars 1870, contre communément connu sous le nom de revisions des Statuts d'un caractère général.

Que l'on sache en conséquence que toutes les personnes qui prétendraient pouvoir faire valoir un droit ou une hypothèque quelconque relativement à la propriété ci-dessus décrite, par suite d'une irrégularité dans l'ordre de décrit ou du jugement de la cour en vertu duquel la vente ci-dessus a été faite, ou par suite d'une irrégularité ou d'une illégalité dans les estimations avec le montant de l'époque et le mode de la vente, ou par suite de toute autre défectuosité existant dans le titre sont prévenues par la Cour de District de la paroisse d'Orléans, d'alléguer, dans les trente jours qui suivent la date de la présente monition à partir pour la première fois dans les journaux, les raisons pour lesquelles la vente ne serait pas confirmée définitivement.

Donné à la Nouvelle-Orléans, 8 juillet 1893.

Signé : N. H. RIGHTOR, Juge,
Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant en remplacement de Thos. C. W. Ellis, juge de ladite Cour, Division A, absent ou empêché par congé.

Pour copie conforme :

JAMES D. RANKIN, Député-Greffier.

11 juil—11 18 25—août—1 8 15

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de James E. Cavagnac.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 39,248.—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Peter M. Brice, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

11 juil—11 15 20.

Succession de Frank W. Rainey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 34,759, Division D.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par John S. Rainey, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

13 juil—13 18 22

Succession de Charles Lewis.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,230—Division C.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Gustave Duplantier, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

7 juil—7 11 16

Succession de Bernard Scanlan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 38,723.—Division A.—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Jules Domergue et Marcel Majesté, exécuteurs testamentaires de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.

A. V. FLOTTE,
Greffier.

6 juil—6 9 15

L'ABEILLE

Nouvelle-Orléans

JOURNAL QUOTIDIEN,

EDITION HEBDOMADAIRE

PARAISSANT

—LE—

SAMEDI MATIN,

—EN—

Contenant toutes les matières publiées pendant la semaine dans l'édition quotidienne.

ABONNEMENTS :

EDITION QUOTIDIENNE.

UN AN.....$12 00
SIX MOIS.....6 00
TROIS MOIS.....3 00
UN MOIS.....1 00

EDITION HEBDOMADAIRE.

UN AN.....$3 00
SIX MOIS.....1 50
QUATRE MOIS.....1 00

On s'abonne à la semaine avec les porteurs et les marchands de journaux.

L'ÉDITION HEBDOMADAIRE

Réunissant en un seul numéro toutes les nouvelles de la semaine, compte beaucoup d'abonnés et de lecteurs en Europe.

BUREAUX ET ATELIERS

No 73 Rue de Chartres,

ENTRE CONTI ET BIENVILLE.

L'ABEILLE,

Fondée le 1er septembre 1827, est le plus ancien journal quotidien de la Louisiane et du Sud-Ouest.

Elle est lue par toute la population franco-louisianaise et est conséquemment, au point de vue des annonces, un excellent organe de publicité.

Elle est reçue non-seulement dans toutes les paroisses créoles de la Louisiane, mais dans les Etats voisins, au Mexique, aux Antilles, en Europe, partout enfin où on lit le français et où on s'intéresse aux affaires de notre pays.

Publie tous les jours, en outre des matières politiques, littéraires et locales :

Des Dépêches Télégraphiques complètes de tous les points des Etats-Unis et de l'Etranger ;

Un Bulletin Maritime ;

Une Liste des Navires en partance dans les ports étrangers et américains pour la Nouvelle-Orléans ;

Une Liste des Navires dans le port de la Nouvelle-Orléans ;

Un Bulletin Financier ;

Un Bulletin Commercial ;

Les heures de départ et d'arrivée des trains de chemins de fer ;

Les jours de départ des bateaux à vapeur.

Bureaux et Ateliers,

73.....CHARTRES.....79

ASSURANCES.

Dixième Etat Annuel
—DE LA—
Southern Insurance COMPANY,
OF NEW ORLEANS.

(Compagnie d'assurances du Sud de la Nile-Orléans.)

La Compagnie, conformément à sa charte publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année écoulée le 31 Décembre 1892 :

Primes reçues :	
Sur risques d'incendie.....	$569,136 96
Sur risques de rivières.....	12,448 58
Sur risques de mer.....	7,088 33
	$588,673 87
A ajouter :	
Primes non acquises de 1891.....	138,565 59
Total des primes.....	$727,239 46
A déduire :	
Primes non acquises de 1892.....	154,936 89
	$572,302 57
A déduire :	
Primes remboursées et cancellations.....	$82,160 81
Réassurances.....	48 572 87
	$130,733 68
Primes nettes.....	441,568 89
Accroissement net des intérêts et profits et pertes.....	21,398 82
Revenu total.....	$462,967 71
A déduire : Pertes payées :	
Sur risques d'incendie.....	$292,913 29
Sur risques de rivières.....	3,184 09
Sur risques maritimes.....	1,267 83
Total pertes payées.....	$297,365 21
Commissions.....	79,889 65
Taxes et licences.....	12,465 33
Dépenses, bureau local et agences, salaires, loyer, impressions, Board of underwriters, Patrouille de Compagnies d'assurances frais judiciaires etc.....	51,963 31
Total des débours.....	$437 622 50
Balance.....	$25,345 21
Réserve pour pertes non payées et non ajustées.....	43,910 48
Moins balance comme ci-dessus.....	25,345 21
Pertes sur les affaires de 1892.....	$18,565 27
Charge au fonds de réserve, laissant une balance de $14,284 90 au crédit du dit fonds.	

ACTIF
(A la valeur du marché.)

Comptant en main.....	$86,706 05
$116,740 bons à prime de la ville de la Nile-Orléans.....	194,955 80
$85,000 bons consolidés de la Nile-Orléans, émission Crossman).....	88,400 00
$25,000 bons des Etats-Unis, 4 pour cent.....	28,500 00
$30,000 bons de la Louisiane 6 pour cent.....	28,800 00
Prêts sur demande garantis par dépôts de titres (collatéraux).....	5,125 00
Une action du capital du La. Ry. and Navigation Co.....	125 00
Une action French Opera House Co.....	100 00
25 actions de la N. O. Warehouse Co	525 00
Un bon de la St Bernard Steam Engine Fire Co.....	50 00
Primes en course de perception.....	97,180 42
Meubles, accessoires, coffre-fort, Mappes, etc., bureau local et agences.....	3,689 00
	$514,156 27

PASSIF.

Capital-actions.....	$300,000 00
Fonds de réserve.....	14,264 90
Réservé pour risques non expirés	154,936 89
Réservé pour pertes non payées et non ajustées.....	43,910 48
Dividendes non payés.....	1,044 00
	$514,156 27

L'état ci-dessus est une copie exacte et correcte des livres de la Compagnie.

ERNEST MILTENBERGER, Président.
SCOTT MCGEHEE, Secrétaire.

Fait et signé sous serment devant moi ce four, Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1893.

M. T. DUCROS, notaire.

Nous, membres du Comité de finances de la Southern Insurance Company of New Orleans, certifions par le présent, après un soigneux examen de l'actif de la dite compagnie, que l'exposé ci-dessus en représente correctement la situation.

Nile-Orléans, Lne, 2 janvier 1893.

(Signé) FRANK RODEE.
THOS. J. WOODWARD,
JOS. SCHWARTZ,
J. H. MANGE,
Comité de finances.

ANNONCES JUDICIAIRES.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS

No 12,205.—John P. Ritchie vs Célestin J. Bernard.

DANS LA COUR DE CIRCUIT DES ETATS-Unis pour le District Est de la Louisiane.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la porte de la Cour Civile de District, dans et pour la Paroisse d'Orléans, le JEUDI, troisième jour d'août 1893 à midi, pour faire comptant avec le bénéfice d'une estimation, la propriété ci-dessous décrite, savoir :

Deux certains lots de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et avantages qui y appartiennent, situés dans le sixième district de la ville de la Nouvelle-Orléans, Lne, dans l'îlet borné par les rues Pauline, Jonathan, Allier et Delachaise, désignés par les numéros soixante et soixante-un sur un plan fait par Edgar Pilié, arpenteur, en date du 1 juillet 1890, annexé à un acte déposé en l'étude de N. B. Trist, notaire, du 18 juin 1890 et mesurant, au pied américain, conformément au dit plan chacun trente huit pieds cinq pouces et cinq lignes de face à la rue Tchoupitoulas, la même largeur dans le fond sur une profondeur entre lignes parallèles de vingt cinq pieds.

2e Six certains lots de terre situés dans le même District que la propriété ci-dessus de la ville, bornés par les rues Tchoupitoulas, Delachaise, Annonciation et Aline, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5 et 6 ; les dits lots sont conformément au dit plan annexé à un acte de vente de R. Pochelu à Jacob Zenner, passé pardevant J. D. Taylor, notaire, le 6 novembre 1854, mesurant ensemble :

Le lot No 1 mesure 44 pieds 1 pouce et 7 lignes, sur une ligne parallèle à l'îlet rue Tchoupitoulas, 41 pieds 1 pouce et 4 lignes de largeur dans le fond, 155 pieds 5 pouces et 7 lignes de profondeur sur le côté le plus proche de la ligne Delachaise, le divisant du lot No 3, et 143 pieds 9 pouces et 6 lignes sur le côté opposé le plus près de la rue Aline, qui le divise du lot No 2.

Le lot No 2 touche au lot No 1, et mesure 32 pieds 7 pouces sur une ligne s'étendant parallèle à la rue Tchoupitoulas, 31 pieds 9 pouces de largeur dans le fond, 143 pieds 9 pouces 6 lignes de profondeur sur la ligne qui le divise du lot No 1, et 136 pieds 8 pouces en profondeur du lot No 3, qui le divise du lot adjacent, No 3 ; le lot No 6 mesure 31 pieds 3 pouces de face à la rue Aline, 31 pieds 3 pouces de large dans le fond, par 156 pieds 1 pouce et 4 lignes de profondeur sur la ligne plus rapprochée de la Tchoupitoulas, et 152 pieds 8 pouces et 4 lignes de profondeur sur le côté le plus près de la rue Annonciation, et est contigu aux dit terrains No 1 et 2, et les terrains adjacents du côté de l'arrière.

Le terrain No 3 mesure 32 pieds, 1 pouce sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas ; 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière ; 129 pieds 6 pouces et 3 lignes de profondeur sur la ligne séparant du terrain No 2 ; 122 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne séparant du terrain No 3 ; 122 pieds 4 pouces de profondeur sur la ligne séparant du terrain No 5 ; et le terrain No 5 forme le coin de la Tchoupitoulas et Aline, et mesure 32 pieds 7 lignes sur une ligne s'étendant parallèlement à la rue Tchoupitoulas ; 31 pieds 3 pouces de largeur à l'arrière ; 122 pieds 4 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne séparant du dit terrain No 4 ; 115 pieds 8 pouces de profondeur sur la ligne de façade rue Aline.

Les six terrains ci-dessus décrits furent acquis par ledits C. J. et J. N. Bernard, frères, suivant deux actes de vente, 1 et 2, et 6, acquis de Raymond Pochelu le 31me jour du mois d'août 1885, par acte pardevant J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 121, folio 752. Les terrains 3, 4 et 5, acquis dudit Raymond Pochelu, le 20me jour de octobre 1885, par acte passé pardevant ledit J. D. Taylor, notaire, enregistré au bureau des transferts, livre 123, folio 554.

Conditions—Comptant sur les lieux.

J. B. DONNALLY,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, le 1er juillet 1893.

juil—2 9 16 23—3 août

ETAT DE LA LOUISIANE.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

JE certifie par les présentes que, le 7me jour de juillet 1893, jugement a été rendu en cette Cour, dans l'affaire ci-après, dans les termes et chiffres suivants, savoir : Le plaintif Lanmor Noel Lumber and Manufacturing Company, Limited, et als. vs. Home Brewing Company, No 39,571.

Dans cette affaire soumise à la cour, il est considéré, lu et jugé que les témoignages étant en faveur des plaignants, il est ordonné, adjugé et décrété qu'Auguste Haberstroh, Henry Heinz et Jacob Schneider, liquidateurs de la Home Brewing Company, étus comme tels par les actionnaires de la dite Compagnie, le 5 juillet 1893, et qu'ils seront et le plus nommés comme commissaires liquidateurs et receveurs de la dite Compagnie.

Qu'un inventaire de la propriété de cette compagnie, soit pris par Frank Zengel, un notaire en cette ville, et que H. Meyonnier et P. J. Ellis soient nommés et assermentés comme estimateurs pour évaluer la propriété devant être inventoriée ; et qu'après que les dits commissaires liquidateurs et estimateurs auront fourni caution et prêté le serment prescrit par la loi, des lettres de liquidation leur soient décernées.

Jugement rendu et signé le 7 juillet 1893.

N. H. RIGHTOR,
Signé : Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, siégeant à la place de Juge de la dite Cour, Division A, maintenant absent en congé.

En témoignage de quoi j'ai mis ma signature et apposé le sceau de la dite cour en la ville de la Nouvelle-Orléans, ce 7me jour de juillet, en l'année de notre Seigneur, mil-huit cent quarante-vingt-treize.

ONOFRÉ TRIAY,
Député Greffier.

9 juil—9 21—août 7

ETAT DE LA LOUISIANE.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 36,595.—Julian Rivas et al vs le mineur Ramon Bartlett et als.—Attendu que Aline Mitsala Spiraga, veuve de Jean Spiraga, en résidant de la ville de la Havane, île de Cuba, dûment qualifiée tutrice des mineurs Bartlad Rivas Amorin, Amparo Díaz et Ramon Bartlett, a demandé à cette cour l'autorisation de prendre possession de et de transférer de l'Etat de la Louisiane la propriété appartenant aux dits mineurs.

Avis est par le présent donné à tous ceux qui connaissent de faire valoir dans les trente jours qui suivront la première publication de cet avis les raisons pour lesquelles la demande de la dite tutrice ne serait pas accordée.

Nouvelle-Orléans, 5 juillet 1893.

Par ordre de la Cour.

EUG. D'HÉRÉTE,
Député Greffier.

6 juil—8f (m 30)

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété dans le Cinquième District.

Pelican Homestead and Building Association vs. Celeste Vincent et son mari Edward W. Vincent.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 38,782.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, dans la rotonde du rez-de-chaussée de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges et tout ce qui y appartient ou quelque manière que ce soit, situé dans le Cinquième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'îlet borné par les rues Constance, Général Taylor, Peniston et Magazine ; lequel lot est de trente deux pieds de front sur la rue Constance, sur une profondeur de cent pieds et face à la rue Général Taylor, formant l'encoignure des dites rues.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.

Conditions—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

23 juin—23 24 30 juil 6 13 20 26

ANNONCE JUDICIAIRE

Vente de propriété de valeur dans le Troisième District.

Firemen's Building Association vs. John J. Frank.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No 38,662.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan St-Charles, au rez-de-chaussée de la rotonde de l'Hôtel St-Charles, dans le Premier District de cette ville, le MERCREDI, 19 juillet 1893, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui y trouvent, et tous les droits, privilèges et avantages qui y appartiennent, ou en quelque sorte faisant partie, situé dans le second district de cette ville, carré d'îlet borné par les rues Jeanne, Ste-Anne, Marais et Villeré, laquelle dite portion de terre comprend plusieurs terrains Nos 4 et 5 et 6 et 7 et 8 et 9 et 10 et 11 et 12 et 13 et 14 et 15 et 16 et 17, ainsi qu'il appert du plan fait par Edgar Pilié, arpenteur, en date du 16 décembre 1879, et annexé pour quoi l'on s'y réfère, à un acte passé pardevant A. J. Villeré, notaire en cette ville, le 17 février 1881, ladite portion de terre commence à une distance de soixante-seize pieds huit pouces de la ligne du cinquième du coin des rues Villeré et Dumaine, et mesure cinquante-un pieds un et six et quatre cinquièmes de ligne de façade sur ladite rue Dumaine, la même largeur à l'arrière, sur cent vingt sept pieds dix pouces et cinq lignes de profondeur sur la ligne la plus approchée de la rue Villeré ; et cent vingt-sept pieds un pouce et cinq lignes de profondeur du côté opposé, le tout conforme sont au dit plan.

Saisi dans l'affaire ci-dessus No 38,626.

Condition—Comptant sur les lieux.

VICTOR MAUBERRET,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.

13 juil—13 20 27—août 3 10 16

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif de Réservoirs en fer, Vats, Pompes, etc.

Samuel Brooks vs Armbruster Oil Refining Company Limited.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans.—No 39,126.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, au vente et conformément à un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District, dans et pour la paroisse d'Orléans, daté le 19 juin 1893, et rendu dans la succession ci-dessus mentionnée—

Le cottage désirable simple en bois, à l'encoignure des rues Laurel et Leontine, ayant trois chambres, hangar, citerne, écurie, etc.

La propriété est décrite comme suit à savoir : Trois certains lots de terre, ensemble avec tous les bâtisses et améliorations qui y trouvent, situés dans la Quatrième District de cette ville, dans l'îlet No 125, bornés par les rues Laurel, St-Mary et Annonciation, désigné par le numéro municipal 103. Ledit morceau ou portion de terre est désigné par le numéro A sur un plan certifié de voyer, fait par J. A. D'Hemecourt, député voyer de ville, en date du 24 juillet 1875 et enregistré pardevant A. Hero, Jr. notaire, le 24 août 1875 et mentionné dans l'acte de vente de ville, en date du 24 juillet 1875 et enregistré pardevant A. Hero, Jr. notaire, le 24 août 1875 et mentionné dans l'acte de vente de ville, en date du 24 juillet 1875 et enregistré pardevant A. Hero, Jr. notaire, le 24 août 1875 et mentionné dans l'acte de vente de ville, en